



Quels recours pour une ancien pret jugee

Par **bea2302**, le **29/09/2015** à **13:55**

Bonjour,

en mars 99 j'ai contracte un pret a la consommation aupres de cofidis j'ai eu quelque soucis pour rembourser et le 18 juin 2001 a ete rendu un jugement qui disait dit quedoit payer a la S.A.cofidis la somme de 2 462,18 euros accorde à un delai de 2 ans pour le paiement de cette dette dit que les sommes dues porteront interets aux taux legal ordonne l'execution provisoire dit que.....doit payer les depens dit n'y avoir lieu à condamnation au titre de l'article 700 N.C.P.C un huissier est venu je n'etait pas la il a laisse un avis de passage puis ma envoyer un courrier me disant qu'il m'a signifie un commmandement ou injonction&commandement a la demande de SA CONTENTIA FRANCE SASU ma question quels sont mes recours ? car je dois c'est vrai a cofidis mais pas a contentia que puis je faire merci